

PROCES-VERBAL du CONSEIL MUNICIPAL Séance du 20 mars 2026

le vingt mars deux-mil vingt-six à dix-neuf heures, Le conseil municipal de la commune de CLERMONT s'est réuni en session ordinaire à la mairie	
Date de convocation : 16 mars 2026	Date d'affichage : 16 mars 2026
Présents : ORSET Paul - CICLET Laury - TARDY Loïc – MUGNIER Patricia - THEVENET Dominique - MONOD Philippe - NICLOUX Isabelle - DALMAZ Séverine - JOUTARD Wendy - PASSERAT Morgan - MAUBERGER Léo	
Secrétaire de séance : MAUBERGER Léo	

Ordre du jour :

- 1 Installation du conseil municipal
 - Election du maire
 - Détermination du nombre d'adjoints
 - Elections des adjoints
- 2 Lecture de la charte de l' élu
- 3 Questions diverses

1/ Installation du conseil municipal

Election du maire

Le plus âgé des membres présents a pris la présidence de l'assemblée (art. L. 2122-8 du CGCT). Il a procédé à l'appel nominal des membres du conseil, a dénombré 11 conseillers présents et a constaté que la condition de quorum posée à l'article L. 2121-17 du CGCT était remplie.

Il a ensuite invité le conseil municipal à procéder à l'élection du maire. Il a rappelé qu'en application des articles L. 2122-4 et L. 2122-7 du CGCT, le maire est élu au scrutin secret et à la majorité absolue parmi les membres du conseil municipal. Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

Après dépouillement du premier tour de scrutin Monsieur Paul ORSET a obtenu : 11 voix,

Le conseil municipal PROCLAME ELU MAIRE, Monsieur Paul ORSET, immédiatement installé dans ses fonctions.

Sous la présidence de M. Paul ORSET, élu maire, le conseil municipal a été invité à procéder à l'élection des adjoints

Détermination du nombre d'adjoints

En application des articles L. 2122-1 et L. 2122-2 du CGCT, la commune doit disposer au minimum d'un adjoint et au maximum d'un nombre d'adjoints correspondant à 30% de l'effectif légal du conseil municipal, soit 3 adjoints au maire au maximum. En application des délibérations antérieures, la commune disposait, à ce jour, de 2 adjoints.

Au vu de ces éléments, le conseil municipal a fixé à 3 le nombre des adjoints au maire de la commune.

Elections des adjoints

Le maire a rappelé que les adjoints sont élus au scrutin secret de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel parmi les membres du conseil municipal. Chaque liste est composée alternativement d'un candidat de chaque sexe. Si, après deux tours de scrutin, aucune liste n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, les candidats de la liste ayant la moyenne d'âge la plus élevée sont élus (art. L. 2122-4 et L. 2122-7-2 du CGCT).

Le conseil municipal a décidé de laisser un délai de quelques minutes pour le dépôt, auprès du maire, des listes de candidats aux fonctions d'adjoint au maire qui doivent comporter autant de conseillers municipaux que d'adjoints à désigner.

Après dépouillement du premier tour de scrutin la liste de candidature conduite par Laury CICLET a obtenu : 11 voix.

Le conseil municipal PROCLAME ELUS et immédiatement installés dans leurs fonctions :

- 1^{ère} adjointe : CICLET Laury
2^{ème} adjoint : TARDY Loïc
3^{ème} adjointe : MUGNIER Patricia

2/ Lecture de la charte de l' élu

Le maire donne lecture la charte de l' élu local et en remet un exemplaire à chaque conseiller. Il leur remet également un exemplaire du statut de l' élu local publié en mars 2026 par l'AMF (Association des Maires de France)

3/ Questions diverses

Les documents d'information suivants sont remis aux élus :

- le référent déontologue
- Les indemnités des Elus locaux
- Les réunions du conseil municipal
- Les commissions municipales et extra-municipales
- Les délégations du conseil municipal au maire
- Le catalogue d'offres de formation de l'ADM 74

Les prochains conseils municipaux sont prévus le jeudi 26 mars et le jeudi 09 avril.

Séance levée à 20h15

Liste des délibérations

N°	Objet	Vote
D26-09	Election du maire	Approuvée
D26-10	Elections des adjoints	Approuvée

Procès-verbal transmis aux conseillers le 25/03/2026

Procès-verbal validé lors de la séance du conseil municipal du 26/03/2026

Le secrétaire de séance,
MAUBERGER Léo



Le Maire,
ORSET Paul

